

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 266-2019
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2019.RRGR.337

Déposée le : 24.11.2019

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : PEV (Kipfer, Münsingen) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 28.11.2019

N° d'ACE : 88/2020 du 5 février 2020
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : –
Proposition du Conseil-exécutif : **Rejet**



Nouvel engagement des ressources du Fonds de couverture des pics d'investissement

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'élaborer un projet qui permettra au Grand Conseil de réattribuer les ressources du Fonds de couverture des pics d'investissement qui n'ont pas été affectées ;
2. de proposer d'accorder au moins la moitié des ressources restantes non plus au projet routier de Berthoud mais à la réalisation du campus de Berthoud.

Développement :

Le Grand Conseil a engagé les ressources restantes du Fonds de couverture des pics d'investissement dans les projets routiers à Berthoud et à Langenthal/Aarwangen. Tandis que la réalisation du second progresse, le projet localisé à Berthoud et alentour n'est pas pour demain. Le projet routier de Berthoud va certes maintenant être accepté par la Confédération, mais avec des réserves et un retard potentiel. Les critiques persistent.

Du côté du campus de Berthoud en revanche, les investissements se concrétisent. Le Grand Conseil adoptera le crédit d'étude correspondant durant la session d'hiver 2019. Même si la situation à Bienne peut encore retarder la réalisation, le campus de Berthoud devrait voir le jour nettement avant le projet routier. La phase de construction en particulier, et donc les coûts du projet de campus, coïncideront avec la vague des investissements qui se profile. Quant au projet routier, son ampleur définitive reste incertaine et les coûts ne devraient être assumés que plus tard.

Ce projet important pour la formation doit être réalisé rapidement ; il ne faut pas le repousser, comme le Conseil-exécutif a menacé de le faire par le passé. Un réengagement des ressources permet de décharger le solde de financement des années en question et de poursuivre sans attendre le projet de campus.

Motivation de l'urgence : La présente motion doit être traitée au plus tard à la session de mars 2020 afin que les résultats puissent être intégrés au processus d'élaboration du budget 2021-2024.

Réponse du Conseil-exécutif

En guise d'introduction, le Conseil-exécutif peut donner les informations suivantes sur les travaux relatifs à la planification des investissements et aux deux projets mentionnés : les deux projets sont en bonne voie et ne doivent pas être utilisés l'un contre l'autre, notamment sur la question financière.

Après que le Grand Conseil a rejeté la loi sur le Fonds d'investissement à la session d'automne 2019, le Conseil-exécutif a entamé des discussions très constructives avec les présidences de la Commission des finances (CFin) et de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT). L'objectif est d'assurer le financement des projets d'investissement importants d'un point de vue stratégique, dont les deux projets dans la région de Berthoud (Réaménagement du réseau routier Berthoud – Oberburg – Hasle et campus de Berthoud) font partie.

Le Conseil-exécutif fournit les informations suivantes en ce qui concerne l'avancement des deux projets d'infrastructure.

Réaménagement du réseau routier Berthoud – Oberburg – Hasle

Le projet a pour objectif de résoudre les problèmes de circulation importants, qui persistent depuis des années, dans la région de Berthoud – Oberburg – Hasle b.B. Il est capital pour le développement économique de la région et vise à mettre fin au bruit, aux bouchons et aux accidents et ainsi à soulager la population, dérangée depuis des années par la circulation. Il est très bien accueilli dans l'ensemble de la région. En septembre 2016, le Grand Conseil a adopté à une large majorité (112 oui, 29 non) le crédit pour l'étude du projet, dont les travaux sont en bonne voie. La procédure d'approbation des plans a commencé comme prévu en novembre 2019 et la mise à l'enquête du plan de route aura lieu à l'été 2020. Il est prévu que le Grand Conseil statue sur les plans de route et le crédit de réalisation en 2021. Aucun retard n'a été signalé au Conseil-exécutif, et la région de l'Emmental est toujours autant en faveur du projet, comme l'a montré à nouveau la participation récente au projet d'approbation des plans. Les travaux devraient débuter en 2022. Le coût global du projet inscrit au budget est de 418 millions de francs. Le financement

repose sur trois piliers : les avoirs ordinaires des investissements nets, les avoirs encore disponibles dans le Fonds de couverture des pics d'investissement et les fonds mis à disposition par la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération de Berthoud.

Campus de Berthoud (lycée technique de Berne/gymnase de Berthoud)

Par arrêté de principe du 1^{er} juin 2016 sur la deuxième étape de la concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise, le Grand Conseil s'est exprimé en faveur de l'affectation du site cantonal Gsteig à Berthoud au lycée technique de Berne. En novembre 2019, il a approuvé à une large majorité (133 oui, 10 non) le crédit d'étude. Le projet est bien accueilli à Berthoud. L'étude du projet du campus est en bonne voie. Le crédit de réalisation est prévu pour 2022, la réalisation pour 2024-2026 et la mise en service pour l'automne 2026. L'échéance dépend de la réalisation du campus de Bienne de la Haute école spécialisée bernoise, car la construction du campus de Berthoud ne pourra commencer que lorsque les utilisateurs actuels auront emménagé dans celui de Bienne.

Loi sur le Fonds de couverture des pics d'investissement

Le 16 mars 2015, le Grand Conseil a décidé de réserver tous les avoirs encore disponibles fin 2022 dans le fonds d'investissement expirant aux projets de réaménagement routier Aarwangen – Langenthal Nord et Berthoud – Oberburg – Hasle. Fin 2019, les avoirs encore disponibles s'élevaient à 282,5 millions de francs.

L'intervention parlementaire demande une nouvelle répartition des avoirs encore disponibles dans le Fonds de couverture des pics d'investissement et, dans cette optique, l'affectation d'au moins 50 pour cent de ces avoirs à la réalisation du campus de Berthoud et non plus au réaménagement routier Emmental – Oberburg – Hasle. Cette nouvelle répartition exigerait très probablement une adaptation de la loi sur le Fonds d'investissement¹ et une prolongation de la validité du fonds. La motion ne fait pas état de la répartition des 50 pour cent restants.

Position du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif rejette les deux points de la motion pour les raisons suivantes :

- En novembre 2019, le Parlement suisse a approuvé d'importants moyens en vue du projet d'agglomération de Berthoud. Il a déjà accordé définitivement 15 millions de francs en vue de l'assainissement du site de Berthoud. Par décision de principe, il a également prévu d'octroyer davantage de moyens – le Conseil national voulait accorder 77 millions de francs – en vue du contournement d'Oberburg. Les Chambres fédérales statueront définitivement à cet égard en 2021 à condition que la constructibilité du projet soit démontrée, que les autres étapes du projet soient bloquées par l'impossibilité d'engager des ressources et que le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) dispose encore de moyens suffisants émanant des crédits d'engagement des projets d'agglomération de la première à la troisième génération. Actuellement, toutes ces conditions sont remplies.

¹ Loi du 2 septembre 2009 sur le Fonds de couverture des pics d'investissement
(Loi sur le Fonds d'investissement ; RSB 621.2)

Le Parlement suisse a accordé des subventions fédérales pour le contournement d'Oberburg notamment parce que le projet revêt une grande importance pour le canton de Berne, qui, de surcroît, en assure le financement avec d'importants avoirs encore disponibles dans le Fonds de couverture des pics d'investissement. Si le Grand Conseil décidait de répartir différemment les avoirs encore disponibles, le Parlement suisse risquerait de revenir, en 2021, sur sa décision de principe et renoncerait, par conséquent, à accorder les 77 millions de francs, qui sont en principe déjà accordés. Le canton perdrait 77 millions de francs, ce qui pourrait même avoir indirectement des conséquences négatives sur le campus de Berthoud.

- En 2015, le Grand Conseil a statué de manière claire et déterminée en ce qui concerne l'affectation d'avoirs encore disponibles qui, après d'intenses discussions, ont été affectés aux deux projets routiers, traduisant ainsi une volonté politique. Les deux projets, Berthoud – Hasle – Oberburg et Aarwangen Nord, sont en bonne voie et revêtent toujours une grande importance et la population y reste favorable.

Le Conseil-exécutif ne voit pas la nécessité de prendre des mesures visant une nouvelle répartition des avoirs encore disponibles. La question de savoir si, en sus des projets routiers, des moyens devraient également être réservés pour des projets d'éducation a déjà été discutée de manière approfondie au Grand Conseil en 2015 (proposition Bhend) et rejetée.

Du reste, le Conseil-exécutif ne s'attend pas à ce qu'une majorité du Grand Conseil approuve une modification et une prolongation de la loi sur le Fonds d'investissement après avoir explicitement rejeté une prolongation de la durée du Fonds d'investissement.

Comme évoqué en introduction, une délégation du Conseil-exécutif mène actuellement des discussions avec les présidences de la Commission des finances et de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire afin de trouver ensemble un moyen politiquement possible permettant de financer les investissements nécessaires, en forte hausse. Ces discussions ont permis de dresser un état des lieux des investissements nécessaires et d'aborder différentes options de financement. Certaines de ces options ont été examinées en détail. Les discussions sont toujours en cours. L'ensemble du Conseil-exécutif et les deux commissions spécialisées seront informés de l'état d'avancement des discussions dans une prochaine étape. Le Conseil-exécutif estime qu'il ne serait pas opportun d'adopter la présente motion avant que les conclusions des discussions ne soient rendues. Pour cette raison également, il propose au Grand Conseil de rejeter la motion.

Destinataire

- Grand Conseil